

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 09 Mai 2023

Date convocation : 21 Avril 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 09 Mai Deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	7
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE,
Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,
M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

Mme Christèle MERHAND, **Responsable Finances-Personnel**,
M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable Pôle Déchèterie**,
M. Olivier HASLE, **Responsable Pôle Collecte**,
Mme Céline HOFFECARD, **Chargée de mission « prévention et économie circulaire »**

BUREAU SYNDICAL DU 09 MAI 2023

DELIBERATION n°12 - BS 2023

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des cartons des professionnels et administrations en porte à porte – Avenant à intervenir

Le Président expose :

Par délibération du bureau syndical en date du 7 Février 2023, le marché de collecte des cartons des professionnels et administrations a été attribué à la Société Transport le Moan.

Un bordereau des prix unitaires a été préparé par lot, chaque lot correspondant à des zones géographiques, avec des forfaits journaliers, puis des prix unitaires différents entre chacun des lots :

- Prix unitaire au bac collecté pour le lot 1 (Pays de Châteaugiron et Châteaubourg)
- Prix à la tonne collectée pour les lots 2 et 3 (Vitré)

Or le prestataire collecte, le même jour une partie du lot 1 et 2.

Afin d'ajuster le bordereau des prix à la réalité technique, les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant intégrant un prix par bac collecté dans le lot 2 également. (avenant joint en annexe)

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LA PROPOSITION D'AVENANT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'adopter l'avenant tel que proposé,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la Société Transport le Moan, dans le cadre du marché de collecte des cartons des professionnels et administrations en porte à porte, ainsi que tout document s'y rapportant.

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

 Pour extrait conforme,
Le Président,
smictom
Christian STEPHAN.